Avis et communiqués

## 6.1 **AVIS ET COMMUNIQUÉS**

## Avis de publication

Avis conjoint 21-330 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières - Indications à l'intention des plateformes de négociation de cryptoactifs : Obligations relatives à la publicité, à la commercialisation et à l'utilisation des médias sociaux

(Voir section 7.1 du présent bulletin)